

Conseil communautaire - 24 septembre

Le 24 septembre de 18h00 à 20h00

La prochaine réunion du conseil communautaire des Gorges de l'Ardèche se tient **mardi 24 septembre à 18h**, à la salle Papillon de Lanas

La séance est publique.

Ordre du jour

Validation du procès-verbal du dernier conseil communautaire du 25 juin 2024

POLE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Développement économique

- Convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF)

Urbanisme

- Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD dans le cadre de l'élaboration du PLUI

POLE SERVICE TECHNIQUE

Voirie

- Fonds de concours de la commune de Saint-Maurice-d'Ardèche
- Fonds de concours de la commune de Pradons
- Marché pour travaux d'entretien de voirie

Déchets ménagers

- Prolongation du marché de collecte et de lavage des colonnes aériennes
- Exonération de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 2025

POLE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - SOCIAL - CULTURE

Petite Enfance

- Convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la crèche « Les Péquélous »

Action Sociale

- Création du centre socio-culturel des Gorges de l'Ardèche

POLE RESSOURCES

Ressources Humaines

- Tableau annuel d'avancement de grades 2024
- Création ou prolongation de postes
- Autorisation de recrutement centre socio culturel
- Heures supplémentaires agents police intercommunale
- Prime pour un agent en contrat Volontariat Territorial en Administration VTA.

Finances

- Modification du Compte Financier Unique 2023 du budget principal
- Modification de l'affectation du résultat 2023 du budget principal

- Décision modificative N°2 au budget principal
- Cotisation Foncière des Entreprises : fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Commune(s)
Lanas

[Afficher la carte](#)

44.427045320228, 4.3012907615028